

## Ce qu'il faut savoir sur la vaccination contre la grippe saisonnière

La vaccination contre la grippe saisonnière est **fortement recommandée pour les personnes à risque.**

Le vaccin est **efficace et bien toléré par l'organisme.**

Le vaccin est **disponible à partir de fin septembre** dans les pharmacies.

Le vaccin est **gratuit** pour les personnes de 65 ans et plus ou les patients atteints de certaines maladies chroniques.

La vaccination peut être **réalisée par mon médecin ou une infirmière.**

DEP-VGN 07/12 - © Corbis - ANIMALE - R.C.S. Paris B 378 899 363.

mon  
parcours  
d'assuré

Vitale

GRIPPE  
SAISONNIÈRE

JE ME FAIS VACCINER  
POUR NOUS PROTÉGER.



SÉCURITÉ SOCIALE



l'Assurance  
Maladie